

**DELIBERATION N° 18/481 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA SITUATION  
DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA (IRA)****SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le trente novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,

- VU** les motions déposées par le groupe « Per l'Avvene » et par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica »,
- VU** la motion de synthèse présentée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,

**PRENANT ACTE** que M. Jean-Guy TALAMONI ne prend pas part au vote,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **VU** la loi n° 66-892 du 3 décembre 1966 d'orientation et de programme sur la formation professionnelle,

**VU** le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation,

**VU** la « motion de soutien au personnel de l'IRA » adoptée lors du conseil municipal de la ville de Bastia du 24 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que depuis sa création en 1981, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia propose une formation professionnelle de qualité aux futurs attachés d'administration et secrétaires de chancellerie,

**CONSIDERANT** que l'IRA de Bastia permet aux étudiants de l'Université de Corse de se former et d'intégrer la fonction publique à des postes de cadre sans avoir à quitter l'île,

**CONSIDERANT** que l'IRA de Bastia a accueilli lors de sa rentrée de 2018 près de 150 stagiaires de la fonction publique,

**CONSIDERANT** le projet de réforme du recrutement et de la formation initiale au sein des Instituts Régionaux d'Administration, principalement justifiée par un souci d'économies budgétaires,

**CONSIDERANT** que le gel de la baisse des effectifs n'a pas été respecté et qu'en 2019, 2 postes devraient être supprimés et 10 à horizon 2023,

**CONSIDERANT** que ce projet prévoit de passer d'une formation dispensée à 150 élèves pendant un an, à un format où l'établissement accueillerait successivement deux cycles de formation de 75 élèves différents pendant six mois,

**CONSIDERANT** les inquiétudes exprimées lors des Conseils d'Administration de l'IRA de Bastia des 29 juin et 21 novembre 2018,

**CONSIDERANT** qu'un report d'un an de la réforme permettra, à travers l'ouverture de nouvelles discussions, d'associer pleinement l'ensemble des acteurs concernés - personnels de l'IRA, anciens élèves, membres du CA - à l'élaboration du nouveau format afin d'aboutir à un résultat plus cohérent,

**CONSIDERANT** que la perspective de la baisse à 6 mois de la formation présentielle sur le site de Bastia impactera négativement la ville de Bastia et la Corse en général en termes de retombées économiques,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'ASSOCIE** aux inquiétudes exprimées par les représentants du personnel de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia face au projet de réforme du recrutement et de la formation initiale portée par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP).

**DEMANDE** le report de la réforme gouvernementale afin d'étudier les conséquences de son application sur l'établissement, les agents formés, les personnels, et plus globalement sur l'environnement lié à son implantation en plein cœur de Bastia.

**S'OPPOSE** à toute décision pouvant entraîner la fermeture de l'IRA de Bastia, la réduction de son effectif de personnel administratif, ou la baisse du nombre d'élèves formés au sein de l'établissement. »

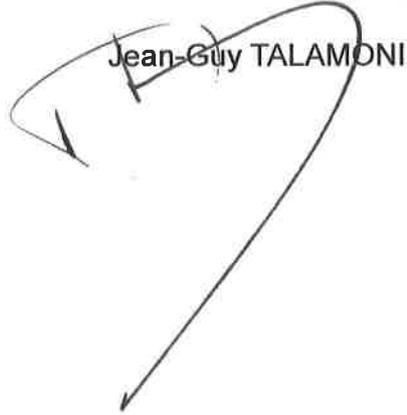
### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 30 novembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	SITUATION DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181130-027372-DE
<b>Identifiant interne</b>	027372
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 décembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	30 novembre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4

[Fermer](#)